

# **Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mercredi 19 février 2025**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E.,

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), PALLIOT JM (pouvoir à R. LAMY)

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Intervention des services de la CAF sur le service public de la petite enfance
- ✓ Débat d'orientation budgétaire
- ✓ Service Environnement :
  - Réponse de la Sous Préfecture sur la participation financière des communes
  - Détermination de la participation communale
- ✓ Espace Mosaïque - Point sur les travaux en cours
- ✓ Maison de Santé d'Huriel – Projet d'extension du site avec la création de 7 nouveaux cabinets médicaux
- ✓ Maison de Santé de La Chapelaude – Point sur les travaux
- ✓ Personnel :
  - Départ à la retraite de la directrice – Remplacement
  - Titularisation de 2 agents
  - Renouvellement du contrat à la Micro Folie
  - Baignade biologique : recrutement d'un maitre nageur
- ✓ Approbation du rapport de la CLECT
- ✓ Poursuite du programme « Habiter mieux »
- ✓ Matériel :
  - Projet de vente de l'ancien véhicule réfrigéré de la ComCom
  - Changement d'un des véhicules du Service Environnement
- ✓ Proposition de vente du bateau amarré sur le plan d'eau d'Herculat pendant la saison touristique
- ✓ Aide aux entreprises – lettre d'intention du gérant d'une entreprise de toilettage d'animaux de compagnie à La Chapelaude
- ✓ Délibération sur la procédure de mise en concurrence par le CDG03 pour la réalisation d'une convention de participation pour les risques prévoyance et santé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026
- ✓ Approbation de la modification des statuts de l'ATDA
- ✓ Convention avec l'ADIL
- ✓ Modification de la liste des délégués EPF
- ✓ Questions diverses

## **Intervention des services de la CAF sur le service public de la petite enfance**

Les services de la CAF ont évoqué la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui prévoit la mise en œuvre d'un service public de la petite enfance. Le nouveau dispositif qui prend effet début 2025 a pour objet de faciliter l'offre d'accueil pour la petite enfance.

Le besoin sur le territoire a été souligné avec un taux de couverture pour la petite enfance de 29 places pour 100 enfants. Ce taux est de 64 places pour 100 enfants sur le Département.

Les services ont également mis en avant la participation importante de la CAF sur les crèches de 12 places à la fois sur l'investissement (jusqu'à 312 000 €) et le fonctionnement qui pourrait occasionner un reste à charge pour la collectivité de l'ordre de 2 350 € par enfant (voir powerpoint joint).

## Débat d'orientation budgétaire

Les résultats financiers de l'année 2024 ont été présentés :

<b>Résultats 2024</b> (budget principal)	
<b>Déficit de fonctionnement 2024 .....</b>	<b>- 85 694,50 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté (2023) : .....	453 987,41 €
<b>Soit un excédent fonctionnement cumulé..</b>	<b>368 292,91 €</b>
<b>Excédent d'investissement 2024 : .....</b>	<b>69 018,18 €</b>
Excédent d'investissement reporté (2023) : .....	338 400,78 €
<b>Soit un excédent d'investissement cumulé..</b>	<b>407 418,95 €</b>
<b>Excédent RAR 2024</b>	

Le déficit s'explique par une moins value de 151 447 € lors de la vente de l'atelier de découpe (différence entre la valeur comptable et le prix de vente + amortissements des groupes froids).

<b>Emprunts</b>					
	Dernière échéance	Dette au 31/12/2024	2025		
			Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité
ZAC de Souvol	25/05/2025	7 095	7 095	94	7 189
Espace Mosaïque	15/01/2027	25 101	10 874	857	11 731
Ecogîte de Mesples	01/03/2027	11 356	4 916	398	5 314
Hôtel d'entreprises	25/01/2028	9 982	2 935	355	3 290
Rue des Arts	01/11/2028	31 412	7 464	959	8 424
Maison de Viplaix	25/03/2029	24 877	5 411	1 091	6 501
Gîte handicap	22/02/2031	58 925	8 941	1 112	10 053
Atelier Huriel	25/04/2032	33 126	4 222	435	4 657
Maison santé La Chap.	06/08/2033	51 534	5 543	767	6 309
Maison santé Huriel	25/11/2034	139 476	13 183	1 668	14 852
Atelier savonnerie	01/01/2035	25 271	1 921	216	2 137
Baignade biologique	01/01/2035	219 425	16 680	1 876	18 556
Logement Saint Sauvier	01/12/2037	44 956	2 470	1 798	4 268
<b>TOTAL</b>		<b>682 535</b>	<b>91 656</b>	<b>11 626</b>	<b>103 283</b>

<b>Repas à domicile</b>	
<b>Coût 2024</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Personnel</b>	<b>39 804</b>
<b>Achat repas</b>	<b>123 393</b>
<b>Location véhicule (PF)</b>	<b>9 471</b>
<b>Carburant</b>	<b>4 610</b>
<b>Frais divers</b>	<b>1 449</b>
<b>TOTAL</b>	<b>178 727</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Vente repas</b>	<b>175 620</b>

Relais Petite Enfance	
Coût 2024	
Dépenses	
Frais de personnel (0,59 ETP)	32 596
Animations, frais fonctionnement	14 762
<b>TOTAL</b>	<b>47 358</b>
Recettes	
CAF, MSA, Département, ...	28 185

Maison du Tourisme	
Coût 2024	
Dépenses	
Personnel (1,80 ETP)	65 893
Frais de fonctionnement	3 800
Animation, exposition	19 986
<b>TOTAL</b>	<b>89 679</b>
Recettes	
Taxes de séjour	12 670
Participation commune Huriel	5 678
Subvention Département Allier	750
Subvention Leader (poste + animations été)	30 950
<b>TOTAL</b>	<b>50 048</b>

Service environnement	
Coût 2024	
Dépenses	
Personnel (3,33 ETP)	142 183
Entretien, réparations matériels,...	25 853
Carburant / GNR	32 497
Assurances	2 291
<b>TOTAL</b>	<b>202 824</b>

Micro-folie	
Coût 2024	
Dépenses	
Frais de personnel (0,5 ETP)	16 609
Frais de fonctionnement	2 448
<b>Total dépenses</b>	<b>19 057</b>
<b>Subv. LEADER (poste)</b>	<b>10 124</b>

Baignade biologique	
Bilan saison 2024	
<b>Dépenses</b>	
<b>Personnel (sauveteurs + accueil) (4,72 ETP)</b>	<b>26 337</b>
<b>Personnel (entretien baignade)</b>	<b>8 534</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>16 087</b>
<b>Intérêts emprunt</b>	<b>2 022</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 980</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Billetterie</b>	<b>19 803</b>

Maison de santé - La Chapelaude		Maison de santé - Huriel	
Coût 2024		Coût 2024	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Eau, assainissement	184	Assurance	474
Electricité	2 390	Réparation sur bâtiment	446
Entretien	195	Taxes foncières	5 145
Assurance	141	Emprunt	14 852
Monte personne (ligne + maintenance)	1 555	<b>Total</b>	<b>20 917</b>
Ménage	4 679		
Travaux	12 115		
Taxes foncières	1 265		
Emprunt	6 309		
<b>Total</b>	<b>28 834</b>		
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Loyers 2024	5 072	Loyers 2024	24 170
Rembt. charges par locataires	5 171	Remboursement taxes foncières	5 145
<b>Total</b>	<b>10 243</b>	<b>Total</b>	<b>29 315</b>

Projets d'investissement 2025 :

- Extension Maison de Santé d'Huriel
- Extension ZAC des Richardes à Huriel
- La tractopelle
- Maison de Saint-Sauvier (départ du locataire) : une réflexion sera engagée sur la transformation de la maison en gîte
- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de l'Espace Mosaïque

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce bilan financier de l'année 2024 ainsi que les orientations avancées.

### Service Environnement

Le pôle territorial interrogé par les services de la Sous-Préfecture a répondu à la question posée sur le fonctionnement du service environnement.

Le pôle fait une distinction entre les deux outils de mutualisation :

- Une mise à disposition du service communautaire « dans le cadre d'une bonne organisation de services », dont dispose l'article L. 5211-4-1 III. du CGT qui ne laisse aucune marge de marge de

manœuvre dans le remboursement des communes, il est déterminé en fonction du coût de fonctionnement objectivement calculé.

- Le service commun (art 5211-4-2 du CGCT) : « la création d'un service commun ne semble pas nécessairement exclure une participation de la Communauté de Communes qui doit être prévue dans la convention. Celle-ci doit simplement prévoir à minima une participation des communes proportionnée à leur utilisation du service, sans que cette participation représente nécessairement la totalité du financement »

Le pôle fait par ailleurs référence à la réponse du Sénat qui précise qu'« on peut s'inspirer des dispositions de l'article D. 5211-16 du CGCT pour déterminer les modalités de tarification des services communs ». Cet article précise que le remboursement des frais occasionnés lors des partages de services s'effectue sur la base d'un « coût unitaire de fonctionnement multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement ».

En conséquence, l'intervention du service environnement dans les communes ne peut pas se faire à titre gratuit et son coût doit être proportionné à l'utilisation du service. Une contribution financière de la Communauté de Communes ne peut être envisagée que dans le cadre du service commun.

Les effets de la mise en commun sont réglés par convention après l'établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents. La fiche d'impact est annexée à la convention. La convention et ses annexes sont soumises à l'avis des Comités Sociaux Territoriaux compétents.

Donc un nouveau passage devant le CST s'imposera. La prochaine date de réunion du CST aura lieu au mois d'avril 2025.

- Vote du cout du service

- Broyage : cout de revient à l'heure

Coût horaire du service :

Broyage/fauchage - Personnel	75 534 €
GNR	22 748 €
Assurance	1 328 €
Frais d'entretien	19 453 €
Total	119 063 € / 3 214 h = 37,04 €/h (sans emprunt)

Proposition : 30 €/h

- Tractopelle : cout de revient à l'heure

Tractopelle :

Personnel	45 489 €
Entretien	6 400 €
Carburant	9 750 €
Assurance	963 €
Emprunt	20 000 €
Total	82 602 € / 1 603 h = 51,52 €/h

Proposition : 45 €/h

Le Conseil Communautaire, après un vote, refuse cette proposition.

Au final après débat, la proposition suivante est acceptée avec 17 voix pour, 1 contre et 10 abstentions : 20 €/h pour le broyage et 35 €/h pour la tractopelle.

Le dispositif sera mis en place à compter du 31 mars 2025 et le calcul de la participation des communes sur la période se fera du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril suivant. Cette décision sera consignée dans la convention qui sera soumis au CST au mois d'avril 2025.

### **Espace Mosaïque**

Une réunion de chantier a eu lieu le 7 février avec les plus values et moins values suivantes :

- Lot 1 (gros œuvre) : RAS
- Lot 2 (menuiseries Alu) : avenant – 3 896 € HT
- Lot 3 (menuiseries PVC) : avenant + 923,45 €HT
- Lot 4 (menuiserie bois) : RAS
- Lot 5 (plâtrerie peinture) : RAS
- Lot 6 (façades) : avenant – 2000 € HT (remplacement bois par PVC)
- Lot 7 (chauffage) : RAS
- Lot 8 (électricité) : avenant + 973,50 € HT
- Total avenants : + 973,50 € HT

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Holding du Parc qui donnera lieu à une dépense totale supplémentaire de 973,50 € au regard des différentes moins values listées.

### **Maison de Santé d'Huriel**

Les 3 médecins en place dans la Maison de Santé ont saisi le Président pour solliciter une extension de leurs locaux.

Pourquoi ?

- L'espace qui leur est dédié est aujourd'hui trop petit car ils souhaitent à terme accueillir 5 médecins dont un médecin junior.
- Dès à présent ils manquent de cabinets car ils reçoivent 2 internes et bientôt un troisième, une diététicienne, une infirmière de santé publique.

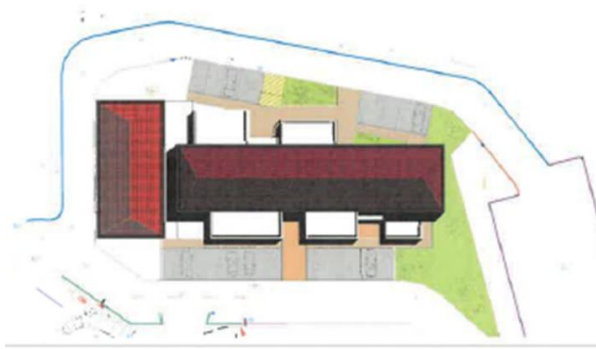
La surface souhaitée : environ 250 m<sup>2</sup> avec 7 bureaux en plus

Coût approximatif des travaux : 610 000 € HT + 80 000 € d'honoraires

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR et du DSII. D'autres dossiers de subvention seront présentés au Conseil Départemental et Régional. L'objectif serait d'avoir un financement à 80 %.

A ce stade du dossier, il ne s'agit que d'estimations et il faut attendre les réponses des différents financeurs.

Le Conseil Communautaire est favorable à l'unanimité à la poursuite du projet.



## **Maison de santé de la Chapelaude**

Le 21 février, l'entreprise AURICHE intervient dans le bureau de l'orthophoniste qui sera en congé pour démonter le meuble où sont situées les infiltrations.

### **Personnel**

- ✓ Départ en retraite de la directrice au 1<sup>er</sup> décembre et son remplacement

Une procédure de recrutement sera mise en place pour organiser son remplacement.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

- ✓ Renouvellement du contrat de la médiatrice culturelle

L'animatrice de la Micro-folie a pris son poste il y a 3 mois. L'agent donnant satisfaction, le Conseil Communautaire valide la proposition de renouvellement de son contrat pour 6 mois à l'unanimité.

- ✓ Baignade biologique

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel a reçu la proposition d'un maître nageur qui intervient au centre aquatique. Son offre est faite sous la forme d'une prestation de service car il est en entreprise individuelle.

Devis d'un montant de 17 280 € qui couvre son intervention :

- les week-ends du mois de juin
- les jours d'ouverture de juillet et août
- les 2 premières semaines complètes de septembre tous les jours

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

- ✓ Contrat d'un agent au Service Environnement

Cet agent du service environnement (broyage/fauchage) a été recruté en juin 2023. Il est nécessaire d'envisager sa titularisation car les contractuels ne peuvent pas être mis à disposition. L'agent donne par ailleurs entière satisfaction.

Le Conseil Communautaire approuve cette décision à l'unanimité.

- ✓ Titularisation d'un agent

Cet agent qui intervient pour l'entretien des locaux de la Com.Com, de la Maison de Service, de la Micro-Folie et de la Maison du Tourisme est en poste depuis 11 ans.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission du Personnel pour une titularisation de l'agent.

## **Approbation du rapport de la CLECT**

Le Conseil Communautaire valide les attributions de compensations versées aux communes au titre de l'année 2025 qui sont identiques à celles de 2024.

## **Poursuite du programme « Habiter mieux »**

Le programme a été renommé et il s'agit aujourd'hui d'un programme global de rénovation qui porte plus spécifiquement sur une aide à l'autonomie et en faveur de la performance énergétique. L'enveloppe dédiée par la Communauté de Communes était de 7 500 € avec une aide maximale par dossier de 500 €.

- En 2023 : 3 000 € ont été consommés avec 4 dossiers
- En 2024 : 7 000 € ont été consommés avec 14 dossiers

Le Conseil Communautaire décide de poursuivre cette opération au titre de l'année 2025.

\* Pour mémoire, la Com.Com intervient sur le Fonds de Trésorerie (aide aux ménages souhaitant réaliser une rénovation énergétique qui n'ont pas les ressources nécessaires pour préfinancer le montant des subventions) : 25 000 € pour 2023 et 2024.

\* Au précédent Conseil Communautaire, adoption du Pacte Territorial 2025/2029 dont le coût pour l'accompagnement des dossiers sera de l'ordre de un euro par habitant.

## **Matériel**

- ✓ Ancien véhicule réfrigéré

La Communauté de Communes a reçu une offre pour l'achat de l'ancien véhicule réfrigéré d'un montant de 500 €.

Le Conseil Communautaire est favorable à cette vente dans la mesure où elle est possible du point de vue légale compte tenu que le véhicule ne roule plus.

- ✓ Véhicule du Service Environnement

Un des deux véhicules est en très mauvais état et le cout de réparation est de 4 117 €.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas acheter un véhicule d'occasion et de solliciter des devis pour un véhicule neuf.

- ✓ Proposition de vente du bateau amarré au plan d'eau d'Herculat

L'entreprise qui a loué le bateau radeau amarré sur le plan d'eau d'Herculat va cesser son activité en fin d'année et nous propose de le racheter pour un montant de 3 200 €.

Le Conseil Communautaire décide à la majorité de ne pas procéder à l'acquisition de ce matériel.

## **Aide aux entreprises**

Une personne de La Chapelaude a adressé une lettre d'intention sollicitant une subvention de la Communauté de Communes pour l'aménagement d'une partie de sa maison qui accueillera son entreprise de toilettage d'animaux de compagnie. L'investissement prévu est de l'ordre de 40 000 € et porte sur la toiture, le gros œuvre et du matériel.

Malheureusement aucun dossier n'a été déposé ni au Conseil Départemental ni au Conseil Régional alors que des factures ont été transmises à la Chambre de Métiers.



Pour mémoire, la Communauté de Communes ne contribue financièrement que si l'une des 2 instances intervient ce qui n'est pas le cas. En conséquence, le Conseil Communautaire décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

### **Délibération sur la procédure de mis en concurrence du CDG pour la réalisation d'une convention de participation pour les risques prévoyance et santé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Le Centre de Gestion lance une consultation pour ces deux garanties et sollicite la délibération des Communautés de Communes attestant qu'elles s'associent à la démarche.

A l'issue de la consultation et selon les résultats, l'EPCI n'aura aucune obligation de signature de la convention.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la délibération correspondante.

### **Approbation de la modification des statuts de l'ATDA**

La modification soumise porte sur :

- la validation du principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoire »
- l'attribution de pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur les modifications statutaires, les tarifs des prestations et des cotisations
- la mise en conformité avec les rapports de la Chambre Régionale des Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette modification statutaire.

### **Convention avec l'ADIL**

Elle prévoit une subvention annuelle de 1 173 € au titre de la compétence générale et 750 € au titre de la compétence observation (compétence que nous n'avions jamais prise jusqu'à maintenant)

L'ADIL fait une permanence une fois par mois à la Maison France Services.

Le Conseil Communautaire, après un vote avec 13 voix pour, 3 abstentions et 12 voix contre pour, autorise le Président à signer la convention avec les 2 compétences pour la période de 2025 à 2027.

### **Modification de la liste des délégués EPF**

Il s'agit de remettre à jour cette liste qui comporte dans ses suppléants le nom de délégués qui ne sont plus conseillers communautaires.

Sont donc désignés :

- Commune de Saint-Martinien : M. Pierre NOWAK
- Commune de Saint-Désiré : M. Denis COFFIN

### **Questions diverses**

- ✓ Domage ouvrage Espace Mosaïque

Nous avons reçu le devis qui est d'un coût de 5 000 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à le signer à l'unanimité.

- ✓ Demande de location d'un atelier de l'hôtel d'entreprises par l'entreprise NS Nache Transit à Gersat qui fait de l'affrètement et l'organisation de transport

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer un contrat de location sous réserve de l'avis de la Chambre de Commerce sur cette société.

- ✓ Projet d'implantation de parc éolien

- Projet 1 : Implantation sur la Communes d'Audes

L'enquête se déroule depuis le 11 février jusqu'au 13 mars 2025 et la Communauté de Communes peut donner son avis jusqu'au 28 mars 2025.

Le Conseil Communautaire donne un avis défavorable avec 2 voix pour, 1 abstention, et 25 voix contre

- Projet du parc éolien « le Bois de l'Epôt » à Epineuil-le Fleuriel et Sain-Vitte dans le Cher

L'enquête publique se déroulant du 13 mars au 18 avril 2025, le Conseil Communautaire devra délibérer définitivement sur le projet dès l'ouverture de l'enquête (et pas avant).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée le mercredi 9 avril à 18 h à Saint-Sauvier.

Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

Le secrétaire de séance,  
Stéphane ABRANOWITCH